AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

FACULTE DES SCIENCES MEDICALES ET PARAMEDICALES DE MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Après approbation
Séance du Jeudi 17 juin 2021
Siégeant en formation plénière
Approuvé le 08/07/2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Le Président : G. LÉONETTI.

Collège des Enseignants A : P. BERBIS, L. BOUBLI, P. DESSI, F. DUFFAUD, B. FOTI, S. GUIS

Collège des Enseignants B : S. COLSON, C. DELTEIL, V. GELSI-BOYER, C. PHILI-ALLIEZ, T. RADULESCO, A. TOSELLO, C. ZAKARIAN

Personnel BIATSS : J-P. MARIORRI, L. NOE, E. ROSA

Collège Étudiants : S. BETTAIEB, L. DUFFAUT, A. PLESSY, M-B. ROUX, A. TICHADOU, J. WITTMEYER, C. ZYBURA

Personnalités Extérieures : D. NOBILE

Invités : J-M VITON, K. CHAUMOITRE, J-L. MEGE

ONT VOTÉ PAR PROCURATION :

Collège des Enseignants A : A. MEYER-DUTOUR

Collège des Enseignants B : B. BIRNBAUM, P. SAUVAGEON

ETAIENT ABSENTS

Collège des Enseignants A : E. CHARAFE-JAUFRET

Collège des Enseignants B : C. CASSAGNE

Personnel BIATSS : A. QUERDRAY

Collège Étudiants : L. ROMESTAN

Personnalités Extérieures N. CHEVALIER, F. CREMIEUX, G. GIBELLO, M-L. GUIDI MELIKOFF, L. PERNEY, M-P. SICARD-DESNUELLE

Invités : P. ADALIAN

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 18 h 00 en demandant l'approbation du procès-verbal du conseil de Faculté plénier du jeudi 6 mai et du mardi 1er juin 2021.
Mme ROUX, du collège étudiant, demande la parole pour indiquer que le collège étudiant s'était abstenu sur le vote de la répartition des places en masso-kinésithérapie à la rentrée 2021, présenté au Conseil de Faculté du 1er juin 2021, au motif que le document n'avait pas été communiqué en amont. Or il apparait qu'il avait bien été communiqué dans le cadre de la réunion préalable du comité des études. Elle demande donc que le PV du Conseil de Faculté du 1er juin soit modifié pour mentionner l'approbation du collège étudiant. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le Conseil adopte le procès-verbal du conseil précédent et approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés l'ordre du jour, sous réserve de la pris en compte de la modification mentionnée ci-dessus.

- ***VIE UNIVERSITAIRE***

1) **Détermination des capacités d'accueil minimales en 2ème année des études de santé pour les filières MMOP pour la rentrée 2022**

Pour la rentrée 2022, les capacités d'accueil minimales en 2ème année des études de santé dans les filières Médecine, Pharmacie, Odontologie et Maïeutique sont fixées à :

761 places.

Conformément aux dispositions prévues à l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, la répartition a minima sera la suivante :

- Les capacités d'accueil pour les étudiants ayant validé **au moins 120 ECTS** représenteront **au minimum 30% des places soit : 228 places**
- Les capacités d'accueil pour les étudiants ayant validé **au plus 60 ECTS** représenteront **au minimum 30% des places soit : 228 places**
- Les capacités d'accueil pour les étudiants présentant leur candidature au titre du II de l'article R. 631-1 du code de l'éducation (dits « **passerelles** ») représenteront **au minimum 5% des places soit : 38 places**

Les capacités d'accueil définitives et leur répartition entre les groupes de parcours seront déterminées dès lors que le nombre d'étudiants inscrits en PASS, LAS1, 2 et 3 sera établi.

Modification Calendrier
école de médecine

Modifications : (vote)

Date de la 2ème session des examens de DFASM3 2021-2022 est fixée les :

- **29 et 30 mars 2022**

(au lieu du 22 et 23 mars 2022)

Complément :
Date ECNi interrégional pour les DFASM3 fixée le :

- **26 novembre 2021**

Pour information : dates ECNi 2022 :

Le TEST de charge est prévu le : 21 janvier 2022
les TESTS préparatoires des ECNi sont prévus : du 21 mars au 24 mars 2022

Les ECN 2022 sont prévus du : du 13 au 16 juin 2022

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2) **Modification Maquette Pacôme**
Orthophonie

- Suite aux modifications des MCC 2019/2020 (sans modifications en 2020/2021) suppression du C2i santé en 4ème et 5ème année, avec nouvelle répartition des ECTS pour combler le manque

Modification Maquette Pacôme
Maïeutique

MCC 1er Cycle

- Création UE AIH au 1er Semestre DFGMa2 en remplacement de l'UE Libre (3 ECTS) validé en Conseil d'école Lundi 31 Mai

- Modification des règles concernant **les absences en stage** :

Dans l'ancienne formule, si l'étudiant ratait plus d'un tiers du stage, le stage n'était pas validé d'emblée et rattrapé sur les congés d'été, Il restait alors une semaine de congés.

Modifications :

A la demande de l'étudiant du temps de stage pourra être rattrapé sur les congés pendant l'année afin de valider le stage en 1ere session, de ne pas le rattraper en entier et de conserver les congés d'été.
Les rattrapages de temps de garde concernent le plus souvent 2 ou 3 gardes de 12h, pas plus.
Cette modification avantage les étudiants, a été faite à leur demande et a été votée à l'unanimité.

MCC 2ème Cycle :

- Même modification pour les stages et les absences en stage
- CSCT : Suppression de la clinique en Grossesse à risque élevée : la clinique est maintenue et validée en 4ème année, année du stage en service de GRE. Plus cohérent et permet de maintenir l'équité entre les étudiants en 5eme année.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

3) **Diplômes d'établissement :**

Annulation

Fermeture du Diplôme Universitaire d'Histoire des Sciences médicales et de la sécurité sanitaire
Professeur Responsable : Pr Pierre LE COZ

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

4) *Diplômes de partenariat International – Wuhan*

Composante de rattachement : Facultés des Sciences Médicales et Paramédicales
Type de diplôme : - Licences Biotechnologie
- Licences Ingénierie pharmaceutique
- Master Ingénierie et technologie chimiques
- Master Ingénierie biomédicales

Date d'accréditation AMU : 31 aout 2024

Nature du projet : Double diplôme

Durée du partenariat : 2018 à 2038

Coordonnateur du projet : Laurence Mouret, Doyenne de la Faculté des Sciences

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

- ***VIE FACULTE***

1) Modification comité pédagogique IFSI

Modification de la composition de la commission :

- Ajout du Directeur de l'Ecole des Sciences Infirmières en tant que membre

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2) Conventions Facultés

229	2021-6853	AMU	ARS	Avenant MAST	Recrutement d'infirmiers ayant une activité hospitalière pour 6 postes de Maîtres de conférences associés à temps partiel
230	2021-6903	AMU	UNIV LYON UNIV CLERMONT AUVERGNE	Convention de partenariat PARCOURSUP	Partenariat pédagogique, administratives, et financières du fonctionnement de la procédure d'admission via Parcoursup dans le cadre des études d'Orthoptie
231	2021-6975	AMU	ARS/AP-HM/Région	Convention Manipulateur radio	Renouvellement de la convention de partenariat.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

3) Tarification Formation Masso-Kinésithérapie

Proposition pour la rentrée 2022, identique à celle de 2021.
=> soit 2 500 euros (et 1 100 euros pour les doublants)

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

La Secrétaire de Séance
Déborah ROCCHICCIOLI

Monsieur le Doyen
Georges LEONETTI